

MATÉRIELS À PRÉVOIR À TOUS LES JOURS :

- Souliers adéquats pour activités sportives;
- Maillot de bain, serviette, écran solaire, casque de bain et veste de sécurité (si l'enfant ne sait pas nager);
- 2 collations, bouteille d'eau et lunch.

INTERDICTION

- Les **ARACHIDES** et les **NOIX** sont interdites;
- Les jeux vidéo portatifs, lecteurs MP3 et autres appareils électroniques sont interdits;
- Nous recommandons de ne pas porter de bijoux ni d'apporter des effets personnels non essentiels ou de grande valeur.

OBJETS PERDUS

- Des bacs prévus à cet effet se trouvent au lieu de rassemblement principal. À la fin de l'été, les objets perdus non réclamés seront remis à des œuvres de charité;
- Le camp de jour se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou bris.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Veuillez informer les responsables du camp de jour de toutes les particularités au sujet de votre enfant.
- Lorsqu'un enfant arrive en retard, il doit se présenter au responsable du camp de jour.
- La baignade est prévue pour tous les après-midi, peu importe la température sauf s'il y a un orage. Si votre enfant ne peut pas se baigner, veuillez en aviser les responsables.
- Il sera important de mentionner au responsable si votre enfant ne sait pas nager.
- Les heures pour le service de garde sont le matin de **7h00 à 9h00** et en fin d'après-midi de **15h30 à 17h30**.
- Le camp de jour commence le matin à **9h00** et se termine à **15h30**.
- Le dîner est de **11h30 à 13h00**.

SÉCURITÉ & AUTORISATION DE DÉPART

- Tous les parents ou personnes responsables autorisées doivent venir reconduire et chercher leur enfant à l'intérieur.
- Aviser les responsables lorsque vous venez chercher votre enfant.
- Des brigadiers sont prévus le matin de **8h45 à 9h00** et en fin d'après-midi de **15h30 à 15h45** pour faire traverser les enfants qui voyagent à pied.
- Il faudra une autorisation écrite remise aux responsables pour laisser partir votre enfant seul ou avec une personne autre que les responsables inscrits au dossier. De plus, une signature sera requise au moment du départ.

RÈGLES DE BONNE CONDUITE DU PARTICIPANT

Tous les participants doivent respecter les règles de bonne conduite et suivre les directives des responsables. Tout manquement pourra entraîner des sanctions allant jusqu'au renvoi, sans remboursement.

1. Les participants doivent, en tout temps, respecter les animateurs et les autres enfants.
2. Aucun langage ou comportement abusif ainsi que toute manifestation de violence ne sera toléré.
3. Tous les participants doivent demeurer à l'intérieur des limites de l'établissement et des terrains attribués et doivent se déplacer avec leur animateur.
4. Tout vol, vandalisme ou bris volontaire d'équipement entraînera des sanctions et les parents pourraient devoir en assumer les frais.
5. En tout temps, les déchets doivent être ramassés. La propreté est de mise.
6. Aucun enfant ne sera autorisé à utiliser les machines distributrices.

SUSPENSION ET RENVOI

La direction du camp de jour se réserve le droit de retirer un enfant définitivement et sans délais si la situation l'exige. Voici spécifiquement des comportements qui seraient susceptible de provoquer un renvoi:

- | | | |
|------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| • Violence | • Lancement d'objets | • Refus d'obéir aux consignes |
| • Impolitesse répétée | • Mord les autres enfants | • Objets interdits |
| • Langage vulgaire ou inacceptable | • Bris de matériel | • Ne participe pas |
| | • Conduite inacceptable | • Sortie du camp sans permission |

SYSTÈME DE MESURES DISCIPLINAIRES

Étape 1 :

L'enfant se verra donner jusqu'à 3 avertissements verbaux par le moniteur lors de comportements inacceptables. Les manquements seront notés.

Étape 2 :

Lors du 3e avertissement verbal, les parents seront informés des manquements aux règlements par le moniteur. Ensemble, les parents et le moniteur pourront essayer de trouver une solution au mauvais comportement.

Étape 3 :

Si le mauvais comportement persiste, le responsable du camp de jour avertira les parents verbalement que si un autre débordement persiste, il y aura expulsion.

Étape 4 :

Si les manquements au code de vie persistent, le responsable du camp de jour suspendra l'enfant du camp pour le reste de la semaine.

Étape 5 :

Si l'enfant est inscrit à d'autres semaines, il pourra revenir lors de ces semaines, mais se verra déjà averti et si le comportement persiste, il sera expulsé définitivement.

**CAMP DE JOUR
AUTORISATIONS DES PARENTS**

****À remplir et retourner****

Tout au long de l'été, les animateurs du camp de jour de Saint-Côme vont prendre des photos ou des vidéos des enfants lors des activités et des sorties. Ce matériel va servir en tout et en partie à des fins promotionnelles. Tout le matériel utilisé demeurera la propriété du camp de jour de Saint-Côme.

En signant la présente, ☐ j'autorise ou ☐ je n'autorise pas le camp de jour de Saint-Côme à prendre des photos ou des vidéos de mon enfants lors des activités et des sorties, ainsi qu'à se servir de ce matériel en tout ou en partie à des fins promotionnelles.

Nom et prénom de l'enfant

Signature du parent ou tuteur

____/____/____
Date

Si des modifications concernant l'état de santé de mon enfant survenaient avant le début ou pendant la période du camp de jour, je m'engage à transmettre cette information à la direction du camp de jour, qui fera le suivi approprié avec l'animateur de mon enfant.

En signant la présente, ☐ j'autorise ou ☐ je n'autorise pas le camp de jour de Saint-Côme à prodiguer les premiers soins à mon enfant.

Si la direction du camp de jour le juge nécessaire, ☐ je l'autorise ou ☐ je ne l'autorise pas à transporter mon enfant par ambulance ou autrement dans un établissement hospitalier ou de santé communautaire.

Nom et prénom de l'enfant

Signature du parent ou tuteur

____/____/____
Date

Au courant de l'été, il peut arriver que les animateurs organisent des excursions en forêts ou qu'ils se rendent au terrain de baseball. En signant la présente, ☐ j'autorise ou ☐ je n'autorise pas que mon enfant participe aux activités ce faisant à l'extérieur du site du camp de jour de Saint-Côme.

Nom et prénom de l'enfant

Signature du parent ou tuteur

____/____/____
Date

Au courant de l'été, il peut arriver que les animateurs organisent des activités près de plans d'eau (ruisseaux, rivière, piscine). En signant la présente, ☐ j'autorise ou ☐ je n'autorise pas que mon enfant participe aux activités ce faisant près de plans d'eau.

Votre enfant a-t-il besoin d'une veste de sauvetage ou de flotteurs lors des activités près de plans d'eau?

☐ Oui

☐ Non

Nom et prénom de l'enfant

Signature du parent ou tuteur

____/____/____
Date